

SIROP D'RL

La gazette de la section SNJ-CGT du *Républicain Lorrain*



Le pro et le privé

La direction a-t-elle le droit de lire nos mails ? Oui. Dès qu'ils sont envoyés de la boîte professionnelle, elle peut les consulter. A une exception près : si l'on indique « Personnel » ou « Privé » dans l'objet du message. Cette mention lui interdit de le lire et donc de l'utiliser contre le salarié (cette protection n'existe plus en cas d'enquête judiciaire). Si la correspondance est privée, le mieux est de passer par sa boîte perso. Elle peut être ouverte sur le PC ou le smartphone pro sans risque. Son contenu est chiffré : impossible pour l'employeur d'y avoir accès. Le patron peut aussi accéder à tous les documents stockés sur l'ordinateur pro. Même chose ici : vous pouvez les ranger dans un dossier « Personnel » ou « Privé ». En ouvrant une fenêtre privée sur votre navigateur web, vous pensiez être protégé des regards intrusifs ? Eh bien non ! Là encore, l'employeur peut savoir sur quel site vous êtes allé et quel contenu (en partie), vous avez visionné. En conclusion, un conseil de bon sens : évitez toutes les communications ou stockage de documents personnels sur les outils professionnels.



Congés et arrêt maladie : erreur de la loi en faveur des salariés !

Erreur de la loi en notre faveur... La Cour de cassation a transigé, à l'avantage des salariés, le 13 septembre dernier. Vingt ans après une directive européenne non transcrite dans la loi française, la chambre sociale vient de délivrer un acquis d'importance pour toutes les personnes disposant d'un contrat de travail.

Désormais, lorsque vous êtes en arrêt de maladie non-professionnelle, votre compteur de congés payés continue à tourner, afin de garantir **l'intégralité des droits aux congés payés, convention collective mieux disante comprise.**

Si l'Etat a rechigné à transcrire cette directive dans le droit national, la juridiction a décidé qu'il était temps que la France se mette à la page. Et elle impose une rétroactivité de trois ans sur sa décision, ce qui signifie que tous les salariés concernés par un arrêt maladie durant ces trois dernières années peuvent réclamer leur dû. De plus, le délai de prescription ne commence à courir que lorsque l'employeur a permis au salarié d'exercer son droit, en l'informant.

Au *Républicain Lorrain*, silence radio de la direction à ce sujet... Pour faire valoir nos droits, la bonne vieille méthode s'impose : une lettre avec accusé de réception à la direction des ressources humaines. Et, en cas de refus, chacun peut saisir les prud'hommes pour réclamer ce qui lui est dû. Avec toutes les chances de gagner.

Autre décision importante : jusqu'à présent, lors d'un arrêt de maladie lié à un accident du travail ou à une maladie professionnelle, notre compteur de congés payés tournait, pendant une période maximale d'un an. Désormais, cette deadline saute. Et les mêmes dispositions de prescriptions s'appliquent. Voilà une véritable avancée sociale !



Chantage au menu

Info et com', même tambouille pour la direction d'ERV, qui vient de livrer un amuse-bouche très... piquant, au CSE de L'Est, le 26 octobre. Nos confrères interrogeaient la véritable saveur du produit « Vos restos préférés ». Réponse du DG du pôle ERV : « Je peux payer d'autres gens pour le faire, mais ne me demandez plus de remplacer des journalistes ». Un goût de « chantage à l'emploi » selon les élus de l'ER. Du RL, avec les commandes à rallonge, on voit mal comment ils lambineraient, même sans servir la soupe.

Et nos sources ?

Pourtant vitale, la question, a été écartée par les élus du CSE... Un salarié d'Ebra services a été licencié pour faute grave après avoir, selon la direction, transféré un lien d'un webinaire hors de l'entreprise. Sans se prononcer sur les faits, qu'il ne nous appartient pas de qualifier, nous aurions aimé savoir par quelle technique la direction avait pu identifier, selon elle, cette fuite. Sommes-nous tous sous surveillance, à tout moment ? Alors comment garantir le secret des sources à nos interlocuteurs en utilisant les outils et matériel RL ? En l'absence de question et donc de réponse de la direction, la plus grande prudence s'impose aux journalistes sur les canaux choisis.

Rendez-vous mensuel
de l'équipe du SNJ-CGT
du Républicain Lorrain
(snjcgterv@gmail.com)

Le Cercle des « Paraîtres »

Oui, le jeu de mots est facile. Mais il a le mérite de se rapprocher de la réalité. Alors que le métier de journaliste est de ceux qui ont le moins bonne presse en France, la direction du RL incite les chefs de service à paraître et se mêler, en laissant l'esprit critique au placard, dans des « cercles » fréquentés par des notables, dirigeants d'entreprise, élus, des « décideurs », les « gens bien » en somme, de son point de vue. Dans ces lieux de pouvoir est distillée, de manière militante, une idéologie, une pensée orthodoxe bien cadrée. Ceux des managers ou rédacteurs qui ne souhaitent pas être de ces foires de l'entre-soi ou renâclent sont priés d'aller voir ailleurs. Des journalistes qui n'en pouvaient plus de batailler avec la direction, de répéter qu'ils préféreraient faire leur boulot « correctement », c'est-à-dire rencontrer la population, parler de ses réalités, ses difficultés et ses bonheurs, sont partis du journal. Ou ont été placardisés.

Le Cercle des Paraîtres est de ces lieux-là. Un club où on abandonne paisiblement le contradictoire pour offrir des tribunes à des hommes tels que le PDG de la Française de l'énergie, qui a tout loisir de répandre dans nos colonnes et sur les lecteurs la bonne parole concernant des thèmes qui font pourtant débat ailleurs. Comme le gaz de charbon ou le captage et le stockage du CO₂. De la com', pure, simple, dévastatrice pour la crédibilité de notre métier. Les journalistes sont détestés en France ? Pourquoi ? Par qui ? Pas par les décideurs à qui la soupe est servie. Mais eux ne relanceront pas les ventes du RL, dérivant sur le plan éditorial, malgré une charte pétrie de bonnes intentions. Même le web en témoigne.

Et si la direction proposait plutôt, en donnant les moyens à ses équipes, d'aller à la rencontre des « Gens qui ne comptent pas » ? Le contraire de *La Semaine* qui préfère « ceux qui comptent » - nom d'une de ses rubriques - et fait un excellent outil de communication vide sur le plan intellectuel, mais si apprécié des notables. Chicche ? On verrait alors, à nouveau, se multiplier dans nos colonnes toutes ces réalités qui composent la société, ces débats qui la tiraillent, ces passions qui l'animent, ou ce futur désirable qui pourrait se dessiner.

La section SNJ-CGT du RL prône la création d'un comité déontologique de la Rédaction, accolé à une société des journalistes Ebra. Pour soutenir cette aventure, syndiquez-vous !

